



## Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 19/12/2024

Numéro de référence : 312

# Phishing simulation - Formation en cybersécurité et amélioration de la sensibilisation au phishing

Domaine d'activité : Activité administrative

## Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction des technologies de l'information, Cour de Justice de l'Union européenne, L-2925 Luxembourg	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact <a href="mailto:DataProtectionOfficer@curia.europa.eu">DataProtectionOfficer@curia.europa.eu</a>
<i>Coordonnées de contact :</i>	DTI-data-controller@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Sécurité des systèmes d'information	
<i>Sous-traitant :</i>	Fournisseur de la plateforme pour	

Accessible au public

améliorer la sensibilisation au phishing.

## Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Le traitement des données personnelles répond à plusieurs objectifs importants liés à la formation à la cybersécurité, à l'amélioration de la sensibilisation au phishing et au renforcement de la défense de la Cour contre les menaces par courrier électronique.
2) <i>Description du traitement</i>	L'objectif principal du service est d'aider la Cour à détecter, signaler et atténuer les attaques de phishing grâce à la collaboration humaine et technologique.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Les utilisateurs de la Cour du service Email.	Données d'identification : <ul style="list-style-type: none"><li>• adresse email; nom, prénom.</li></ul> Données de contenus : <ul style="list-style-type: none"><li>• adresse email ; nom, prénom</li><li>• résultats de simulation de phishing (hameçonnage).</li></ul>	2 ans

3) *Destinataires*

Accessible au public

a) <i>Au sein de l'institution</i>	Les gestionnaires du service de la DTI et participants des programmes de simulation d'hameçonnage.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Les gestionnaires du plateforme SaaS et, sous réserve des mesures de sécurité applicables, le personnel du prestataire de services.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Transfert possible hors UE : US.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>Le prestataire utilise le chiffrement pour protéger les données personnelles au repos et en transit.</p> <p>Ils mettent en œuvre des politiques de contrôle d'accès strictes pour garantir que seul le personnel autorisé peut accéder aux données personnelles.</p> <p>Le prestataire est soumis à des audits de sécurité réguliers pour garantir que les pratiques de traitement des données sont conformes aux réglementations en matière de protection des données et sont protégées contre les cybermenaces.</p>
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information est accessible sur le site intranet de la Cour.
7) <i>Limitations des droits</i>	Néant